



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2019-009

PUBLIÉ LE 9 JANVIER 2019

Sommaire

centre pénitentiaire de Paris la Santé.

75-2019-01-04-009 - DECISION N°1 du 04 janvier 2019 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes qualifiées, respectivement pour les compétences des décisions administratives individuelles visées dans le tableau annexé (8 pages)

Page 3

centre pénitentiaire de Paris la Santé.

75-2019-01-04-009

DECISION N°1 du 04 janvier 2019 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes qualifiées, respectivement pour les compétences des décisions administratives individuelles visées dans le tableau annexé

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

Centre Pénitentiaire de Paris la Santé

DECISION N°1 du 04 janvier 2019

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles de R.57-6-24 et R.57-7-5

Vu l'article 7 de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 .

Vu l'article 30 du décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'arrêté en date du 02 août 2017, nommant Madame Christelle ROTACH, directrice hors classe des services pénitentiaires, en qualité de cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé, à compter du 1^{er} septembre 2017,

Madame Christelle ROTACH, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du Centre Pénitentiaire de Paris la Santé

DECIDE

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes qualifiées, respectivement pour les compétences des décisions administratives individuelles visées dans le tableau annexé.

Article 1

A Mesdames :

- **JONROND Carine**, directrice des services pénitentiaires, directrice des ressources humaines
- **RAULT Flavie**, directrice des services pénitentiaires, responsable des politiques partenariales
- **PIQUET Vanessa**, attachée d'administration principale, responsable du partenariat public privé
- **BILLARD Audrey**, attachée d'administration principale, en charge du greffe

A Messieurs :

- **François TROUFLAUT**, directeur adjoint à la cheffe d'établissement
- **LAMY Franck**, directeur des services pénitentiaires

A Mesdames :

- **GENNARDI Nathalie**, lieutenant, chef de détention
- **SCHATZ Vanessa**, lieutenant, adjointe à la chef de détention, responsable de l'infrastructure et de la sécurité
- **LEROY Anne-Cécile**, lieutenant, responsables des attentes gardées
- **FAURE Morgane**, lieutenant
- **PANLOUP Gnima**, lieutenant responsable du service des agents
- **ROUGIER Michelle**, lieutenant
- **CAYREL Jessica**, lieutenant pénitentiaire

A Messieurs :

- **AHAMADI Michel-Abdallah**, lieutenant pénitentiaires
- **CHASSIER Frédéric**, lieutenant pénitentiaire
- **JUCHNIEWICZ Jonathan**, lieutenant pénitentiaire
- **PECRON Jean-Marc**, lieutenant pénitentiaire
- **VIN Guillaume**, lieutenant pénitentiaire

A Mesdames :

- **BORVAL Myriam**, première surveillante
- **CIMIA Nathalie**, première surveillante
- **QUIABA Linda**, première surveillante
- **PENDANT Carine**, première surveillante
- **SIMON Ellen**, première surveillante

A Messieurs :

- **ALLOUCHE Frédéric**, premier surveillant
- **ANDRE Christophe**, premier surveillant
- **BELAIR Laurent**, premier surveillant
- **BILLO Frédérique**, major
- **COUTOILLAT Jacques**, major
- **DUBRULLE Frédéric**, major
- **ETTENAT Samuel**, major
- **FERDINAND José**, premier surveillant
- **GELU Hervé**, premier surveillant
- **GRADEL Jean-Philippe**, premier surveillant
- **GUENA Elhadi**, premier surveillant
- **GUILLAUME Mamert**, premier surveillant
- **HESSAB Saïd**, premier surveillant
- **LOUIS-ALEXANDRE Willy**, premier surveillant
- **MARNY Claude**, premier surveillant
- **MENDY Jean-Pierre**, premier surveillant
- **MULLER Cyrille**, major
- **NAROYANIN Francis**, premier surveillant
- **NDOMBOL MATIP Serge**, premier surveillant
- **OUEDRAOGO-JABELY Joseph**, premier surveillant
- **PATEL Nicolas**, major
- **PIERRE-GABRIEL Laurent**, premier surveillant
- **RICHER Christophe**, premier surveillant
- **SYLVAIN Jérémy**, premier surveillant
- **THOUVIGNON Jonathan**, premier surveillant

Article 2

Toutes dispositions antérieures à celles de la présente décision en matière de gestion de la PPSMJ pour les compétence des décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-dessus sont abrogées.

Article 3

Les personnels concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 04 janvier 2019

La directrice,
Christelle ROTACH

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale et décret d'application de loi pénitentiaire	Directeur Adjoint au directeur de l'établissement	Directeurs	Chef de détention	Attachés	Officiers	1 ^{er} surveillants et Majors
Présidence et désignation des membres de la CPU	D90	X	X	X			
Mesures d'affectation des personnes détenues en cellule	R 57-6-24	X	X	X	X	X	X
Suspension de l'agrément d'un mandataire agréé	R 57-6-16	X					
Suspension de l'emprisonnement individuel d'un détenu en raison de sa personnalité	D94	X	X	X	X	X	X (1)
Désignation des personnes détenues à placer ensemble en cellule	D93	X	X	X	X	X	X (1)
Déclassement ou mise à pied d'un emploi	D432-4	X	X	X		X	
Autorisation pour les détenus de travailler pour leur propre compte ou pour des associations	D 432-3	X	X				
Fixation de la somme que les détenus placés en semi-liberté ou bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir, sont autorisés à détenir	D122	X	X				
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur	D124 ; D147-30-47	X	X	X	X	X du CSL	X du CSL
De présider la commission de discipline et de prononcer les sanctions disciplinaires	R 57-7-5 et R 57-7-6	X	X				
De désigner les assesseurs siégeant aux commissions de discipline	R 57-7-8	X	X				
De décider d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues	R 57-7-15	X	X	X	X	X	
De décider de placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire	R 57-7-5 et R 57-7-18	X	X	X	X	X	X
Prononcer des sanctions disciplinaires	R 57-7-7	X	X				
De suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue	R 57-7-22 et R 57-7-5	X	X	X	X	X	
D'ordonner le sursis à exécution total ou partiel, des sanctions prononcées en commission de discipline assortie le cas échéant, de travaux de nettoyage, et de fixer le délai de suspension de la sanction	R 57-7-54 et R 57-7-59	X	X				

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale et décret d'application de loi pénitentiaire	Directeur Adjoint au directeur de l'établissement	Directeurs	Chef de détention	Attachés	Officiers	1 ^{er} surveillants et Majors
De révoquer, en tout ou partie, le sursis à exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	R 57-7-59	X	X				
De dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline	R 57-7-60	X	X				
De suspendre ou de fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline	R 57-7-60	X	X				
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française	R 57-7-25 et R 57-7-64	X	X	X	X	X	
Décision de ne pas communiquer les informations ou documents de la procédure d'isolement de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des établissements pénitentiaires	R 57-7-64	X	X				
Autorisation pour une personne détenue placée à l'isolement de participer à une activité organisée pour les détenus soumis au régime de détention ordinaire	R 57-7-62	X	X	X			
Décision en cas de recours gracieux des détenus, requêtes ou plaintes	Annexe à l'art 57-6-18 ss – art R57-6-20 art 34	X	X				
Retrait à une personne détenue pour des raisons de sécurité, de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre un suicide, une agression ou une évasion	Annexe à l'art R 57-6-18, ss art R 57-6-20, art 5, 14 et 24	X	X	X	X	X	
Demande d'investigation corporelle interne adressée au procureur de la République	R 57-7-82	X	X				
Décision de procéder à la fouille des personnes détenues	R 57-7-79 et R 57-7-80	X	X	X	X	X	X
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondances ou objet en détention	Annexe à l'art 57-6-18 chap 7 art 32 et chap 6	X	X	X	X	X	
Autorisation d'accès à l'établissement, de visiter l'établissement pénitentiaire	R 57-6-24 – D 277	X	X				
Placement provisoire à l'isolement des personnes détenues en cas d'urgence	R 57-7-65 et suivants	X	X				
Placement initial des personnes détenues à l'isolement et premier renouvellement de la mesure	R 57-7-66 ; R 57-7-70	X	X				
Toute décision en matière d'isolement à la demande	R 57-7-64 et suivants et R 57-7-70 et suivants	X	X				
Proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R 57-7-64 ; R 57-7-70	X	X				
Rédaction du rapport motivé accompagnant la proposition de prolongation de la mesure d'isolement	R 57-7-67 ; R 57-7-70	X	X				

04/01/19

ANNEXE - DECISION DELEGATION SIGNATURE 1 (04-01-19)

2/5

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale et décret d'application de loi pénitentiaire	Directeur Adjoint au directeur de l'établissement	Directeurs	Chef de détention	Attachés	Officiers	1 ^{er} surveillants et Majors
Toute décision en matière d'isolement d'office	R 57-7-70 et suivants et R 57-7-73 et suivants	X	X				
Levée de la mesure d'isolement	R 57-7-72 et R 57-7-76	X	X				
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu	Art 7 de l'annexe à l'art 57-6-18 ss art 57-6-20 art 7	X	X	X	X	X	X
Désignation du chef d'escorte lors des transferts ou extractions médicales	D 308	X	X	X	X	X	
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif	D 330	X	X				
Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire	Annexe à l'art 57-6-18, ss art R57-6-20 art 24, 40	X	X				
Autorisation de remise à un tiers désigné par le détenu d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids	D 340	X	X	X	X		
Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement	D 388	X					
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation	D 389	X	X				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé	D 390	X	X				
Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite	D 390-1	X	X				
Autorisation pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif	D 395	X	X				
Délivrance des permis de communiquer aux avocats dans les autres cas que eux mentionnés à l'alinéa 1 de l'article R 57-6-5 pour les condamnés dans les autres cas que pour l'application des articles 712-6, 712-7 et 712-8	R 57-6-5	X	X	X	X greffe		
Délivrance, suspension, annulation des permis de visite des condamnés	R 403 ; R 57-8-10	X	X	X			
Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation	R 57-8-12	X	X	X	X	X	
Décision de retenue de correspondance écrite, tant reçue, qu'expédiée et notification de cette décision	R 57-8-19	X	X				
Autorisation pour les condamnés incarcérés en établissement pour peine de téléphoner	R 57-8-23	X	X	X	X	X	

04/01/19

ANNEXE - DECISION DELEGATION SIGNATURE 1 (04-01-19)

3/5

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale et décret d'application de loi pénitentiaire	Directeur Adjoint au directeur de l'établissement	Directeurs	Chef de détention	Attachés	Officiers	1 ^{er} surveillants et Majors
Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille des sommes figurant sur leur part disponible	D 421	X	X	X	X		
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite	D 422	X	X				
Autorisation d'envoi et ou de réception par colis postal d'objets autorisés pour les personnes détenues ne bénéficiant pas des visites effectuées dans le cadre d'un permis de visite	D 431	X	X	X	X		
Autorisation de recevoir par dépôt à l'établissement pénitentiaire en dehors des visites des publications écrites et audiovisuelles	Annexe à l'art 57-6-18 ss – art R 57-6-20 art 19	X	X				
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches	R 57-9-5	X	X				
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus	D 446	X	X				
Désignation des détenus autorisés à participer à des activités	D 446	X	X	X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par un détenu dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération	D 449	X	X	X	X	X	
Proposition aux personnes condamnées d'exercer une activité ayant pour finalité la réinsertion	Annexe art R 57-6-18 chap V art 15, 16, 17	X	X	X	X	X	
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale	D 436-2	X	X	X		X	
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement	D 436-3	X	X				
Interdiction à un détenu de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité	D 459-3	X	X	X	X	X	
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison en cas d'urgence et pour des motifs graves	D 473	X	X				
Refus de la désignation d'un aidant au bénéfice d'une personne détenue handicapée	R 57-8-6	X	X				
Signature d'un acte d'engagement concernant l'activité professionnelle d'une personne détenue	R 57-9-2	X	X				
Refus d'accès à une publication écrite ou audiovisuelle contenant des menaces graves contre la sécurité des personnes ou des établissements ou des propos injurieux ou diffamatoires à l'encontre des agents et collaborateurs du service ou des personnes détenues	R 57-9-8	X	X				

Décisions administratives individuelles	Sources : code de procédure pénale et décret d'application de loi pénitentiaire	Directeur Adjoint au directeur de l'établissement	Directeurs	Chef de détention	Attachés	Officiers	1 ^{er} surveillants et Majors
Décision de placement d'une personne détenue mineure avec une personne détenue de son âge	R 57-9-12	X	X	X	X	X	
Autorisation de participation d'une personne détenue mineure de plus de 16 ans aux activités organisées avec des personnes détenues majeures	R 57-9-17	X	X				
Retrait en cas d'urgence de la mesure de surveillance électronique de fin de peine et réintégration du condamné	D 147-30-47	X	X				
Modification des horaires pour l'exécution d'une mesure de semi-liberté de placement sous surveillance électronique (PSE), des placements extérieurs ou des permissions de sortir. Art. 712.8 du CPP, modifié par l'article 75 de la loi Pénitentiaire du 24 novembre 2009	712-8 ; D 147-30	X	X				
Décision de placement en cellule C PRO U	Art 44 de la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009 et des dispositions de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés	X	X				
Mise en œuvre du placement en cellule C PRO U	Art 44 de la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009 et des dispositions de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés	X	X	X	X	X	

(1) Nécessité d'aviser un supérieur dans les meilleurs délais